

Président	Pr Olivier Chosidow
Past-Président	Pr Jean-Philippe Lacour
Vice-Président	Pr François Aubin
Vice-Président	Pr Michel d'Incan
Vice-Président	Dr Patricia Senet
Secrétaire Générale	Pr Marie-Aleth Richard
Trésorière	Dr Sandra Ly

Paris, le 16 décembre 2013

Communiqué de presse

Traitement de la gale : une préoccupation majeure dans un contexte de recrudescence des cas.

Depuis de nombreux mois, la Société Française de Dermatologie s'alarme d'une recrudescence des cas de gale qui concerne aussi des institutions (maisons de retraite, hôpitaux...). La Société Française de Dermatologie ne peut également qu'appuyer les récents rapports émis par le Haut Comité de la Santé Publique soulignant les difficultés rencontrées par certaines familles pour se traiter efficacement, en raison de l'absence de prise en charge des traitements antiparasitaires locaux par l'Assurance maladie et de la méconnaissance des mesures associées.

La mise en place d'un essai thérapeutique national qui devrait débuter en 2014, comparant l'Ivermectine orale à un antiparasitaire local de référence, devrait permettre de fournir des données de stratégie thérapeutique, et peut-être même, des éléments permettant de plaider pour un remboursement auprès des instances concernées.

Dans l'attente, la rupture de stock persistante de l'Ascabiol® (benzoate de benzyle) est une préoccupation majeure car :

- la proposition d'utilisation de l'Antiscabiosum enfants® issue de l'AMM allemande ne correspond pas aux données actuelles de la Science et à l'expérience clinique. En effet, il faudrait utiliser l'Antiscabiosum® sur le même schéma que l'Ascabiol®, à savoir deux applications à 7 à 10 jours d'intervalle, et non 3 jours de suite comme cela est préconisé.
- le Spregal® (esdepallethrine) est un traitement local moins utilisé en raison de sa présentation en spray et nous ne disposons pas de données suffisantes sur son efficacité,
- enfin, pour l'instant, l'accès à la Permétrine à 5 % est extrêmement limité en France, même s'il est désormais possible *via* une ATU nominative, car sa prescription répond à des indications précises.

La Société Française de Dermatologie souhaiterait que dès à présent, une cellule de crise soit mise en place pour définir des stratégies à court, moyen et long terme sur la prise en charge de la gale, tant au plan épidémiologique, qu'investigatif et thérapeutique.

Pr Olivier CHOSIDOW
Président de la SFD
Pr Marie-Aleth RICHARD
Secrétaire générale de la SFD